



DESCRIPPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES  
01/07/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE OUVERTS A TOUT PUBLIC A DESTINATION DES STATIONS-SERVICES INDEPENDANTES
<b>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES</b>	
Puissance de recharge autorisée	Strictement supérieur à 3,7 kW
Types de prises éligibles	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable(1) Combo 2 en DC
Exigences de connectique par point de recharge	A minima un connecteur combo 2 par point de recharge strictement supérieur à 22 kW
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Système d'identification usager (2)	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 kW
Système de pilotage énergétique (3)	Obligatoire
Système de supervision	Obligatoire
Connexion Interopérabilité	Certificat Gireve ou Hsubject obligatoire
Déclaration des données géographiques des points de recharge	Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv
Collecte des données de recharge	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.

(2) Lecteur de badge sans contact compatible a minima avec la spécification technique CEN/TS/16794.

(3) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.